

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 30/09/2026

Reçu en préfecture le 30/09/2026

Publié le 01/10/2026

ID : 026-212602528-20260928-CM2026_6_05-DE



L'An deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2026.

PRESENTS : Geneviève GIRARD, Antonin KOSZULINSKI, Stéphanie HOuset, , Sabine TAULEIGNE, Laurent PEMEANT, Corine ARSAC, Patrick GROUPIERRE, Suzanne BROt, Damien COHEN, Magalie MAS, Jérémy FERNANDEZ, Isabelle WICKI, Fanély RISSOANS, Thomas ROYER, Lucie DEPETRIS, Alain MONTEUX, Cécile DESSUS, Eric DERMENT, Valérie GARCIA, Michel BERNE, Guy LE DROGO, Marie-Renée AVON, Dorian DANTIN, Marie-José BAYOUD-TORRES, Claude ILLY, Sandrine AUGIER, Edwige GUILLEMIN, Manuel HERRERO, Sylvie DELOCHE, Daniel GROUSSON.

POUVOIRS : Lilian CHAMBONNET à Jérémy FERNANDEZ, Jérémy POURCHAILLE à Fanély RISSOANS, Anna ROMAJOt à Marie-Renée AVON.

OBJET : 05 - Approbation de la convention de partenariat au titre du dispositif "Mutuelle régionale"

Sabine TAULEIGNE,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29 qui attribue au Conseil Municipal la compétence pour régler par ses délibérations les affaires de la commune ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Région Auvergne-Rhône-Alpes de favoriser l'accès aux soins de ses habitants à travers son dispositif « Mutuelle régionale », et l'offre négociée dans ce cadre pour leur permettre de bénéficier de garanties de qualité à des tarifs préférentiels ;

CONSIDÉRANT que l'accès à une couverture de santé complémentaire de qualité constitue un enjeu majeur pour les habitants de Portes-lès-Valence ;

CONSIDÉRANT que de nombreux administrés (retraités, sans emploi, étudiants, indépendants) ne bénéficient pas d'une mutuelle d'entreprise obligatoire et se trouvent parfois contraints de renoncer à des soins pour des raisons financières ;

PRÉCISE que la Ville de Portes-lès-Valence a inscrit au rang de priorité l'amélioration des conditions d'accès aux droits en matière de santé, et qu'elle souhaite garantir aux Portois ainsi qu'aux personnes exerçant leur activité professionnelle sur son territoire, une couverture santé adaptée à leurs besoins ;

PRÉCISE qu'il convient de formaliser ce partenariat par la signature d'une convention avec la mutuelle ENTRENOUS, dont un projet est joint à la présente, fixant les modalités d'information des administrés et d'organisation de permanences à Portes-lès-Valence ;

PRÉCISE que ce partenariat n'engage pas les finances de la commune ;

PROPOSE au Conseil Municipal :

D'APPROUVER les termes de la convention de partenariat à intervenir avec la mutuelle ENTRENOUS dans le cadre du dispositif « Mutuelle Régionale » porté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;

DE MANDATER le CCAS de Portes-lès-Valence pour la mise en place des permanences de la mutuelle ENTRENOUS ;

D'AUTORISER Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote :

Approbation par 29 voix pour et 4 abstentions (Groupe « Portes citoyenne et solidaire).

Fait et délibéré en mairie.

Liste des votes affichée et publiée le

Le Maire,
